

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 673

présenté par
M. Terlier, M. Balanant et M. Pradal

ARTICLE 28

À l'alinéa 4, substituer à la seconde occurrence de la référence :

« 1° »

la référence :

« b ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une coordination.